

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence Niveau 1 (A.F.G.S.U. 1)

(Formation éligible au CPF)



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Objectif

Acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Réglementation

- **Arrêté du 30 décembre 2014 modifié le 1er juillet 2019**, relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.
- **Arrêté 24 avril 2012 modifié** relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU)

Prérequis

Aucun

Public

Ensemble du personnel non professionnel de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

Durée

2 jours (14 heures).

Groupe

12 participants maximum.

Dates

A la demande.

Lieu

Intra ou inter-entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.
Nous contacter pour plus d'information.

Tarif

INTER : 340 € Net.

INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence Niveau 1 (A.F.G.S.U. 1)

(Formation éligible au CPF)



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Programme

Module 1 (durée : 6 heures) :

Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales :

- Alerter et protéger
- L'inconscience
- Les hémorragies externes
- L'obstruction des voies aériennes
- La réanimation cardio-pulmonaire (RCP)

Module 2 (durée : 4 heures 30) :

Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles :

- Les malaises
- Les traumatismes
- Les brûlures
- Les règles élémentaires d'hygiène

Module 3 (durée : 3 heures 30) :

Enseignement relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles .

Les risques collectifs (dispositifs ORSAN, ORSEC, plans sanitaires et de secours, risques NRBC...)

Pratique : cas concrets individuels et en groupe pour chaque module.

Validité de l'attestation : 4 ans

Modalité d'évaluation / validation

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis dans la fiche individuelle de suivi conforme à l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié le 1er juillet 2019, relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

A l'issue des épreuves certificatives, un Diplôme AFGSU sera délivré au participant ayant validé l'évaluation.

Un recyclage (AFGSU1) est à prévoir tous les 4 ans.

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques

Cette formation est dispensée par des formateurs spécifiques, professionnels de la médecine d'urgence. Nos formateurs ont le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant notre déroulé pédagogique.

Moyens et outils pédagogique

- Livret AFGSU remis aux stagiaires
- Mannequins, défibrillateurs, maquillages pédagogique...
- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas

Les + de SECOURISK

- Nos formateurs agréés par le CESU 78 sont des infirmiers, ambulancier, et/ou médecins actifs dans le secteur de l'urgence, ils vous proposeront des simulations adaptées à votre environnement de travail.
- Notre centre est conventionné par le CESU78.
- Notre Centre de formation est certifié QUALIOPi. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).